



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 13 juillet 2022

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 13 juillet 2022, en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets.

Sont présents :

Simon Madore	Préfet suppléant	Coaticook (V)
Julie Grenier	conseillère	Barnston-Ouest (M)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absent :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
----------------	--------	-------------------------------

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Aléa'illeurs pour s'inspirer – Rapport de mission – Phase 1 (7 au 15 mai 2022)
 - 4.2.2 Article 59 LPTAA - Union des producteurs agricoles (UPA) c. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 4.2.3 Écocentres régionaux permanents – Plans et devis pour construction – Offre de services professionnels
 - 4.2.4 Restauration du marais Meder à Coaticook – Autorisation à signature - Convention d'aide financière du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Résolution CM2021-04-89
 - 4.2.5 Soutien financier – Légalisation du cannabis – Plan d'action du Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances – Résolution CM2021-05-125



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

- 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2022
 - 5.1.2 27^e édition – Tournoi de Golf du Maire de Waterville
 - 5.1.3 Expo de la Vallée de la Coaticook – Souper d’ouverture
 - 5.1.4 CIGN FM – 10 ans – Spectacle
 - 5.1.5 Tournoi de Golf CIGN
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC – DOSSIERS EN COURS
- 5.3 Programme – 2^e édition de la Fête de la rentrée
- 5.4 Souper des fêtes – Édition 2022
- 5.5 Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton – Demande d’étude d’impact sur l’adhésion à la MRC de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE – RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D’AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 30 juin 2022
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
- 6.4 80^e Congrès de la FQM – 22 au 24 septembre 2022
 - 6.4.1 Inscription des élus, du préfet et de la direction générale
 - 6.4.2 Frais d’hébergement
 - 6.4.3 Alimentation
- 6.5 Association des camps du Québec – Membership et désignation des délégués

7.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l’Occupation du territoire (COT) du 29 juin 2022
 - 7.1.2 Convention d’aide – Volet 1 – Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté, 2021
 - 7.1.3 Loi 37 – Modifications législatives aux dispositions en habitation
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et Environnement du 29 juin 2022
 - 7.2.2 Stratégie afin de réduire la présence de certains contaminants dans l’eau
 - 7.2.3 Travaux de restauration – Meder – Autorisation du MELCC
 - 7.2.4 Projet styromousse
 - 7.2.5 Plastiques agricoles - 2023
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**
 - 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 6 juillet 2022
 - 8.2 Tirages de la Fête de la famille – Nouveau nom
 - 8.3 Fonds Vitalité Milieux de vie – Projet de Stanstead-Est
 - 8.4 Projet Nourri-Source Estrie – Bancs d’allaitement

 - 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 7 juin 2022
 - 9.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 7 juin 2022

 - 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET SERVICES POLICIERS
 - 10.1.1 Compte-rendu de la rencontre du 22 juin 2022
 - 10.1.2 Rapport d’activités du travail de proximité 2021-2022
 - 10.1.3 Rapport annuel des activités 2021-2022

 - 11.0 GREFFE**
 - 11.1 AVIS DE MOTION
 - 11.2 RÉGLEMENTS
 - 11.3 CORRESPONDANCE
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

 - 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier

 - 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 Desserte par ActiBus de la région de Coaticook

 - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**

 - 15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**

 - 16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**
-

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est de nouveau admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l’avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Amélia Carr, agente de communication marketing ainsi que Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kévin Roy, directeur des finances, sont présents physiquement à la salle Wallace de la MRC. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière sont également présentes et font fonction de secrétaire d’assemblée.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19h40 par le préfet suppléant, Monsieur Simon Madore, qui préside la rencontre en l'absence du préfet, Monsieur Bernard Marion, et ce, conformément à l'article 126 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC.

CM2022-07-170

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2022-07-171

4.1.1 APPROBATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2022

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1 ALÉA'ILLEURS POUR S'INSPIRER – RAPPORT DE MISSION – PHASE 1 (7 AU 15 MAI 2022)

Dépôt du rapport de mission (Phase 1) de la délégation qui s'est rendue en France du 7 au 15 mai dernier. L'objectif de la mission «Aléa'illeurs pour s'inspirer» et du partenariat avec les communautés françaises consistent à bénéficier de l'expérience vécue par celles-ci afin d'influencer les acteurs québécois aux enjeux et opportunités en matière d'adaptation aux aléas fluviaux tout particulièrement en milieu agricole et rural. Les visites de terrain, en compagnie du Centre Européen de prévention de Risque d'inondation (CEPRI), partenaire français majeur avec qui la MRC a collaboré durant les 2 dernières années, ont permis des discussions concrètes entre acteurs québécois et français sur les mesures de mises en œuvre et sur la gouvernance française. La phase 2 (automne) sera davantage axée sur les recommandations et pistes d'actions pour la MRC de Coaticook et plus largement peut-être. Le rapport sera également diffusé et présenté aux partenaires, municipalités, etc. De plus, une délégation française nous rendra visite en octobre.

4.2.2 ARTICLE 59 LPTAA - UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) C. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Information est donnée à l'effet que l'Union des producteurs agricoles (UPA) a déposé, devant la Cour supérieure, une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et injonction permanente contre la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de faire déclarer sans valeur ni effet juridique le communiqué intitulé «Demande à portée collective – la «condition Boerboom» émise en juin 2021. De plus, 60 MRC dont la MRC de Coaticook, ainsi que les Villes de Lévis, Longueuil et Saguenay ont été mises en cause puisqu'elles ont obtenu une décision à portée collective de la CPTAQ qui incluait une condition interdisant la construction de résidences supplémentaires dans une superficie de droits acquis conférée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1). La demande de l'UPA fut donc signifiée par huissier à la MRC de Coaticook le 11 juillet 2022. Bien qu'aucune conclusion de la demande de l'UPA ne vise directement les MRC mises en cause, la MRC doit produire une réponse au tribunal dans les 15 jours afin de pouvoir participer au débat, s'il y a lieu et ainsi éviter les conséquences d'un défaut de produire une réponse. La MRC donnera donc le mandat à cet effet dans les prochains jours, bien qu'un mandat commun pourrait être confié afin de regrouper les forces et réduire les coûts.

CM2022-07-172

4.2.3 ÉCOCENTRES RÉGIONAUX PERMANENTS – PLANS ET DEVIS POUR CONSTRUCTION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre un service d'écocentres occasionnels accessible à l'ensemble des citoyens désirant se départir de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de résidus domestiques dangereux (RDD), et ce, depuis 2018 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook étudie la faisabilité d'un réseau d'écocentres régionaux viables et efficaces sur le territoire depuis 2020 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-08-168, dans un souci de déserte optimale, le scénario visant la mise en place d'un écocentre permanent sur le



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

site voisin de Léon Jacques et de transformer le site de réception des matières résiduelles au garage municipal de Waterville en un écocentre satellite en bonne et due forme fut retenue ;

ATTENDU que le dossier a cheminé depuis et le montage financier se précise ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-06-153, de nouvelles prévisions budgétaires ont été présentées et acceptées ;

ATTENDU que des offres de services professionnelles pour la préparation de plans et devis ainsi que pour l'étude préliminaire ont été sollicitées par la direction générale en respect des règles de gestion contractuelle applicables ;

ATTENDU que le propriétaire de Conteneur BIG Inc. (NEQ 1176382654) a également été rencontré en raison de l'intérêt démontré par ce dernier à l'égard du projet ;

ATTENDU la présentation sommaire de la direction générale des enjeux et des particularités de chacun des sites ;

ATTENDU qu'en raison du délai de réalisation de l'étude préliminaire (des sols) qui est un préalable à la production de plans et devis, il appert illusoire de lancer un appel d'offres à l'automne pour la construction d'un écocentre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas donner de mandat pour des plans et devis ni pour l'étude préliminaire pour le site de Waterville ;
- ▶ d'étudier l'option de Conteneur BIG Inc. très attentivement, à la réception de celle-ci ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de donner un contrat pour des services professionnels pour la réalisation de croquis préliminaires et un budget, si le propriétaire du lot 1 803 294 du cadastre du Québec était prêt à reconsidérer cette option ;
- ▶ d'abandonner l'idée d'un appel d'offre cet automne pour la construction d'un écocentre ;
- ▶ de prendre un moment lac à l'épaule pour confirmer le ou les site(s), le budget, la gestion, etc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM2022-07-173

**4.2.4 RESTAURATION DU MARAIS MEDER À COATICOOK –
AUTORISATION À SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE
FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET
DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES –
RÉSOLUTION CM2021-04-89**

ATTENDU que le marais de la Meder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

ATTENDU que la MRC agit à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU que les travaux sont admissibles à une aide financière du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-04-89, la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière ;

ATTENDU qu'en janvier dernier, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 98 920 \$ à la MRC suivant la signature d'une convention à cet effet ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte la «Convention concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, volet 2» et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que celle-ci détermine les obligations des parties ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la «Convention concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, volet 2», telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser Madame Marie-Claude Bernard, coordonnatrice de l'aménagement à la signer au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de réitérer au ministère que la MRC travaille sur ce projet depuis 2018 qu'elle y agit à titre de maître d'œuvre donc qu'elle appuie le projet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM2022-07-174

**4.2.5 SOUTIEN FINANCIER – LÉGALISATION DU CANNABIS
– PLAN D'ACTION DU COMITÉ JEUNESSE EN
PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DES
DÉPENDANCES – RÉOLUTION CM2021-05-125**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu du ministère des Affaires municipales une aide financière de 45 197 \$ en mars 2019 pour répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-01-34, un montant de l'aide financière a été réservé pour l'achat de signalisation uniformisée pour les besoins des municipalités locales et de la MRC ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-03-62, un soutien financier de 30 000 \$ pour l'élaboration d'un plan d'action a été accordé au Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-05-125, il fut convenu de verser à la Maison des jeunes de Coaticook (La Mayz) tout montant résiduel de l'aide financière reçue afin que celle-ci poursuive son mandat de mise en



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

œuvre du plan d'action élaboré par le *Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances* ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les pièces justificatives transmises par La Mayz, conformément au protocole, soient le bilan, le plan d'action et le budget et en fait siennes comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de requérir de la trésorerie le paiement de l'aide à la Maison des jeunes de Coaticook, comme prévu au protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 6 juillet 2022.

5.1.2 27^E ÉDITION – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERVILLE

Aux termes de la résolution 2022-CA-07-128, le Comité administratif de la MRC de Coaticook a désigné le préfet ainsi qu'un(e) autre élu(e) pour représenter la MRC lors de la 27^e édition du tournoi de golf de la mairesse de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Waterville, le 19 août prochain. Monsieur Jean-Pierre Charuest se joindra également à eux lors du souper. Il est convenu que Monsieur Simon Madore représentera également la MRC.

5.1.3 EXPO DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK – SOUPER D’OUVERTURE

Aux termes de la résolution 2022-CA-07-129, le Comité administratif de la MRC de Coaticook a réservé une table pour 8 personnes pour représenter la MRC lors de la prochaine édition du souper d’ouverture de l’Expo de la Vallée de la Coaticook le 4 août prochain. Le préfet et 3 employés y ont été désignés. Il est convenu que Madame Pamela B. Steen et Messieurs Henri Pariseau, Benoît Roy et Steve Lanciaux représenteront également la MRC.

5.1.4 CIGN FM – 10 ANS - SPECTACLE

Afin de célébrer les 10 ans de la radio CIGN Fm, celle-ci présentera le spectacle de Roch Voisine au Centre récréatif Gérard-Couillard, le 13 août prochain. Afin de remercier le support de la MRC depuis les tous débuts, celle-ci s’est vu remettre gracieusement 2 billets VIP et 8 billets réguliers. Il est convenu que Madame Nathalie Dupuis se verra remettre les billets VIP. Mesdames Françoise Bouchard et Pamela B. Steen ainsi que Messieurs Johnny Pizar et Jean-Pierre Charuest se verront remettre 2 billets chacun. Cette marque d’hospitalité sera consignée au registre public, bien que celle-ci n’est pas susceptible d’influencer l’indépendance de jugement des membres du Conseil dans l’exercice de leurs fonctions et ne risque pas de compromettre leur intégrité comme prescrit par la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

5.1.5 TOURNOI DE GOLF CIGN

Aux termes de la résolution 2022-CA-07-131, le Comité administratif de la MRC de Coaticook a désigné le préfet et Monsieur Johnny Pizar ainsi que deux autres élu(es) pour représenter la MRC lors du tournoi de golf organisé dans le cadre du 10^e anniversaire de CIGN, le 8 octobre prochain. Il est convenu que Monsieur Simon Madore et Madame Marie-Claude Lamoureux représenteront également la MRC et compléteront l’équipe de la MRC.

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC – DOSSIERS EN COURS

L’agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l’équipe de la MRC et présente l’infolettre à cet effet.

5.3 PROGRAMMATION – 2^E ÉDITION DE LA FÊTE DE LA RENTRÉE

L’agente de communication marketing présente le communiqué annonçant la programmation de la 2^e édition de la Fête de la rentrée qui se tiendra le 17 septembre au parc Laurence de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4 SOUPER DES FÊTES – ÉDITION 2022

La dernière édition du «Souper des fêtes de la MRC» s'est tenue en avril dernier, en raison de 2 reports liés au contexte sanitaire. La Municipalité de Martinville était l'hôtesse. Selon l'historique, la Ville de Waterville pourrait être l'hôtesse, mais Madame Dupuis a indiqué vouloir attendre afin de le tenir à un endroit précis. Les Municipalités de Compton et Saint-Herménégilde seront les prochaines à être visitées. Celles-ci sont invitées à regarder les possibilités et l'intérêt à le faire.

Une décision quant à l'endroit et la date sera prise lors d'une prochaine rencontre de ce conseil.

CM2022-07-175

**5.5 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON –
DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ADHÉSION À LA
MRC DE COATICOOK**

ATTENDU que le Conseil prend en compte la résolution 2022-07-07 adoptée par la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton le 4 juillet 2022 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la Municipalité y dresse les raisons de son désir de changement de MRC ;

ATTENDU que pareille demande avait été adressée en vain au gouvernement en 2008 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 210.61 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) «Le gouvernement peut, par décret, à la demande d'une municipalité locale, détacher le territoire de celle-ci du territoire municipal régional dont il fait partie et le rattacher à celui d'une autre municipalité régionale de comté» ;

ATTENDU que par cette résolution, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite l'appui des MRC de Coaticook et du Haut-Saint-François afin de pouvoir déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande conjointe visant la réalisation d'une étude d'impact de l'adhésion de Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton au territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'un tel transfert aurait des impacts financiers et sur les ressources humaines pour l'ensemble des municipalités ;

ATTENDU que la réalisation d'une étude sur ces impacts est impérative et de saine gestion avant d'accueillir ou de refuser une nouvelle municipalité au sein de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton afin que celle-ci puisse déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande conjointe visant la réalisation d'une étude d'impact de l'adhésion de Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton au territoire de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François pour les en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur général dépose la liste des comptes d'un montant total de 508 605,15 \$ payés au 13 juillet 2022, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2022-07-176

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 62 633,24 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 62 633,24 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 30 JUIN 2022

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022, pour le mois de juin, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

6.4 80^E CONGRÈS DE LA FQM - 22 AU 24 SEPTEMBRE 2022

6.4.1 INSCRIPTION DES ÉLUS, DU PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 80^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 22 au 24 septembre à Montréal ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

CM2022-07-177



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'inscription des maires au congrès de la FQM et en leur absence, de leurs représentants locaux, du préfet ainsi que du directeur général ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 11 050 \$ relatif aux frais d'inscription des élus dans la Partie II, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-conseil, perfectionnement*», poste budgétaire 02 11616 446 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 944,89 \$ relatif aux frais d'inscription du préfet dans Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-Conseil, Déplacements - préfet*», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 944,89 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-gestion financière et administrative, Déplacements*», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses, ainsi que les inscriptions requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM202-07-178

6.4.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

ATTENDU que le 80^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 22 au 24 septembre à Montréal ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 7 998 \$ relatifs aux frais d'hébergement des élus dans la Partie II, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration-conseil, déplacement congrès», poste budgétaire 02 11616 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 816 \$ relatifs aux frais d'hébergement du préfet dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration - Conseil, Déplacements - préfet», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 468 \$ relatifs aux frais d'hébergement du directeur général dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration – gestion financière et administrative, Déplacements», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses selon les pièces justificatives, ainsi que les réservations requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM2022-07-179

6.4.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le 80^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 22 au 24 septembre à Montréal ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 500 \$ relatifs aux services d'alimentation dans la Partie II, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*administration autre, alimentation*» poste budgétaire 02 19016 610 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM2022-07-180

6.5 ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC – MEMBERSHIP ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

ATTENDU que l'Association des camps du Québec a 60 ans ;

ATTENDU que la mission de l'organisme est de reconnaître et promouvoir la qualité et la valeur éducative de l'expérience «Camp» au Québec en regroupant les organismes offrant un programme camp de vacances, camp de jour, classe nature, camp familial ou accueil de groupes en vue de les soutenir, d'en faire la promotion et d'en assurer la qualité ;

ATTENDU que les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- développer et maintenir de hauts standards de qualité au sein des organismes membres à travers ses cinq programmes certifiés ;
- représenter et défendre les intérêts collectifs des camps membres ;
- soutenir et promouvoir les camps membres ;
- offrir un lieu d'échange et de concertation ;
- développer et offrir des formations ;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Coaticook soit membre de l'Association des camps du Québec eu égard au soutien dont elle peut bénéficier ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le coût du membership pour 2022 pour la MRC est établi à 640 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner également les représentants de la MRC pour l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 15 novembre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter que la MRC soit membre de l'Association des camps du Québec ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 671,92 \$ relatifs aux frais d'adhésion à l'Association des Camps du Québec dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Admin – Autres, Cotisation et abonnements*», poste budgétaire 02 19001 494 ;
- ▶ de refacturer le même montant à Carrefour loisirs qui est l'organisme responsable du Camp Kionata ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «*Loisirs et culture*», dans la catégorie de fonctions «*Services rendus, Camp Kionata*», poste budgétaire 01 23010 104, au remboursement de ladite dépense, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense ;
- ▶ de désigner Madame Marie-Claude Roulez et Monsieur Nathan Desmarais à titre de représentants de la MRC de Coaticook lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des camps du Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**7.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION
DU TERRITOIRE**

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

**7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ
RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)
DU 29 JUIN 2022**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 29 juin 2022.

CM2022-07-181

**7.1.2 CONVENTION D'AIDE – VOLET 1 – RÉGULIER : AIDE
FINANCIÈRE AUX ORGANISMES DE TRANSPORT
ADAPTÉ, 2021**

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide financière aux organismes de transport adapté (PSTA)* ;

ATTENDU que par sa résolution CM2022-04-097, la MRC de Coaticook a réitéré la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide financière aux organismes de transport adapté (PSTA)* pour l'année 2021 ;

ATTENDU que dans le cadre du *volet 1 – Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté*, qui vise à permettre d'assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi favoriser leur participation sociale, la MRC a été jugée admissible à une aide financière maximale de 151 016 \$ pour l'année 2021 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme d'aide financière susmentionné et définissant les obligations de chacune des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la Convention d'aide financière dans le cadre du *volet 1 – Régulier : Aide financière aux organismes de transport adapté* du *Programme d'aide financière aux organismes de transport adapté (PSTA)*, telle que présentée ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports, ainsi qu'à Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

7.1.3 LOI 37 – MODIFICATIONS LÉGISLATIVES AUX DISPOSITIONS EN HABITATION

Le projet de loi n° 37 *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* a été sanctionné le 10 juin 2022. Il modifie diverses lois du domaine municipal afin d'accorder aux municipalités, aux communautés métropolitaines, aux régies intermunicipales et aux sociétés de transport en commun le pouvoir d'acquérir des immeubles au moyen d'un droit de préemption. La présentation préparée par la chargée de projet en habitation est déposée à titre d'information, bien qu'une présentation plus exhaustive sera faite aux élus en septembre.

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT DU 29 JUIN 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et Environnement de la MRC de Coaticook du 29 juin 2022.



CM2022-07-182

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.2 STRATÉGIE AFIN DE RÉDUIRE LA PRÉSENCE DE CERTAINS CONTAMINANTS DANS L'EAU

ATTENDU qu'une stratégie afin de réduire les contaminants dans l'eau fut présentée lors de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement de la MRC de Coaticook du 29 juin 2022 ;

ATTENDU que diverses actions seront mises en œuvre afin de cibler les sources de contamination et tenter de réduire les coliformes fécaux présents dans l'eau de la région ;

ATTENDU que l'accompagnement et les efforts seront priorisés au niveau de :

- la conformité des installations septiques ;
- les mauvais raccordements en milieu urbain ;
- les pratiques agricoles ;

ATTENDU que le protocole d'échantillonnage sera également bonifié afin d'assurer une constance au niveau des données étudiées ;

ATTENDU que Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional – Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 29 juin 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver la stratégie afin de réduire les contaminants dans l'eau, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**7.2.3 TRAVAUX DE RESTAURATION – MEDER –
AUTORISATION DE MELCC**

Bien que le Conseil de la MRC ait pris en compte la recommandation du Comité régional – Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 29 juin 2022 au sujet des travaux de restauration du marais de la Meder. La situation a évolué depuis et il semblerait que les travaux pourront se réaliser cet automne avec la collaboration du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CM2022-07-183

7.2.4 PROJET STYROMOUSSE

ATTENDU que le 19 juin 2022, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault, et le ministre de la Santé, Jean-Yves Duclos, ont annoncé la publication de la version finale du *Règlement interdisant les plastiques à usage unique* ;

ATTENDU que ce règlement fédéral interdit les articles en plastique à usage unique suivants :

- sacs d'emplettes ;
- ustensiles ;
- récipients alimentaires fabriqués à partir de ou contenant des plastiques problématiques ;
- anneaux pour emballage de boissons ;
- bâtonnets à mélanger ;
- pailles (avec certaines exceptions) ;

ATTENDU que l'interdiction de la fabrication et de l'importation de ces articles à usage unique en plastique problématique entrera en vigueur en décembre 2022 et en décembre 2023 pour ce qui est de la vente de ces produits ;

ATTENDU les précisions apportées par la direction générale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional – Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 29 juin 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de profiter de l'initiative du gouvernement fédéral pour interdire sur le territoire de la MRC, un plus large éventail de produits en styromousse (dont certaines barquettes) et d'arrimer notre échéancier au leur ;
- ▶ de consulter et d'accompagner les commerçants qui seront touchés par cette initiative afin de leur offrir des solutions.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM2022-07-184

7.2.5 PLASTIQUES AGRICOLES – 2023

ATTENDU que le contrat de collecte et transport du plastique agricole pour le territoire rural de la MRC de Coaticook (ainsi que les municipalités de Hatley et Canton de Hatley dans la MRC de Memphrémagog) avec 9152-2425 Québec Inc. (communément appelé Taylor) se termine le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que le traitement du plastique recueilli est présentement effectué par Récup-Estrie ;

ATTENDU que la responsabilité élargie des producteurs (REP) constitue une approche de gestion des matières résiduelles ayant pour objectif de transférer la responsabilité de la gestion en fin de vie de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché ;

ATTENDU que le gouvernement provincial amorce une démarche de récupération des produits agricoles à des points de dépôt qui devraient être effectifs en juillet 2023 ;

ATTENDU que bien que la collecte porte-à-porte soit appréciée par les agriculteurs de la région, celle-ci ne cadre pas dans le nouveau programme provincial ;

ATTENDU que le début du programme provincial par point de dépôt mettra potentiellement fin au retour de redevances pour la collecte du plastique agricole au porte-à-porte ;

ATTENDU la présentation de la direction générale sur les diverses possibilités étudiées ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est opportun de consulter les utilisateurs du service afin de connaître leur préférence en fonction des nouveaux coûts potentiels d'un maintien du service de cueillette de porte-à-porte ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional – Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 29 juin 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de requérir de la direction générale de vérifier la possibilité de conclure un nouveau contrat de gré à gré avec 9152-2425 Québec Inc. pour la cueillette et le transport des plastiques agricoles, en respect des règles de gestion contractuelle applicables, pour l'année 2023, contenant une clause permettant à la MRC d'y mettre fin suivant un préavis de 3 mois, afin d'assurer une transition avec le programme provincial ;
- ▶ de renouveler pour la même période avec Récup-Estrie, l'entente pour le traitement des plastiques agricoles recueillis ;
- ▶ d'organiser une consultation publique avec les agriculteurs dès qu'on aura plus d'informations sur les modalités du programme qui sera mis en place en application du règlement provincial.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 6 JUILLET 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 6 juillet 2022 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2022-07-185

8.2 TIRAGES DE LA FÊTE DE LA FAMILLE – NOUVEAU NOM

ATTENDU que la Fête régionale de la famille n'existe plus depuis qu'elle a été remplacée par la Fête de la rentrée, l'an dernier ;

ATTENDU que bien que la «Fête» n'existe plus, les bourses remises aux familles ont été maintenues ;

ATTENDU qu'il est opportun de trouver un nouveau nom pour les «bourses de la Fête de la famille» ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 juillet 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner les bourses remises par la MRC comme les «Bourses des nouveau-nés de la MRC de Coaticook» ;
- ▶ d'ajuster la promotion à cet effet en conséquence.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM2022-07-186

8.3. FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE – PROJET DE STANSTEAD-EST

ATTENDU qu'un projet intitulé «Phase préparatoire de déploiement du Parc des Chutes Burroughs» de la Municipalité de Stanstead-Est a fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 juillet 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner le projet tel que présenté et accordé une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie d'un montant de 29 529 \$ à même l'enveloppe budgétaire réservée pour le territoire de la Municipalité de Stanstead-Est ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité de Stanstead-Est pour son projet retenu pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

CM2022-07-187

8.4 PROJET NOURRI-SOURCE ESTRIE – BANC D’ALLAITEMENT

ATTENDU que le projet de bancs d’allaitement que l’organisme Nourri-Source Estrie aimerait déployer sur le territoire de la MRC de Coaticook est brièvement présenté ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 juillet 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de ne pas soutenir financièrement le projet de bancs d’allaitement de Nourri-Source Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,99		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	26/45	52,69 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 7 JUIN 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook 7 juin 2022.

9.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 5 JUILLET 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook 5 juillet 2022.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET SERVICES POLICIERS

10.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 22 JUIN 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 22 juin 2022. L'élu-responsable des dossiers de sécurité publique et Président de la CSP Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

10.1.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ 2021-2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 22 juin 2022. L'élu-responsable des dossiers de sécurité publique et Président de la CSP Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

10.1.3 RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2021-2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 22 juin 2022. L'élu-responsable des dossiers de sécurité publique et Président du CSP Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion étant absent, aucun retour ne sera présenté sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 DESSERTE PAR ACTIBUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

Une demande pour un transport ponctuel a été adressée par la Municipalité de Saint-Herménégilde à ActiBus de la région de Coaticook. Les besoins de la Municipalité et de l'organisme seront adressés lors d'une prochaine rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 13 juillet 2022.

Greffière et Responsable des archives

